



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

CHRONO  
e-mail TB  
11 Case

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 9 janvier 2018

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole  
Pôle Projets Urbains et zones d'aménagement  
Harmony Park  
11 Boulevard de la solidarité  
BP 55025  
57071 METZ Cedex

Affaire suivie par  
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr  
03 87 34 33 27

A l'attention de Monsieur MONNEAU

**Objet :** Dossier de déclaration concernant un piézomètre à Augny

**Pj :** Récépissé de déclaration  
Fiche descriptive

Monsieur le Président,

J'accuse réception de vos compléments concernant le dossier suivant :

➤ **Piézomètre à Augny**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 11 décembre 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00523
- Dossier réalisé par : Metz-Métropole

Votre dossier a été complété en date du 8 janvier 2017.

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau, et je vous prie de trouver ci-joint le récépissé de déclaration clôturant son instruction administrative. Le descriptif de l'ouvrage est joint au présent courrier.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de AUGNY où se situe l'ouvrage, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 214-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER